

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 27 juin 2013**

*L'an deux mil treize, le vingt-sept juin à vingt-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELAGE, Maire.*

**Présents** : MM. DELAGE, BLANCHET, ROUSSEAU, BARON, BARNY, MOLLIER, BOUFFET, NOUREAU, LAMBERT-BORDIEC, GAILLARD, GHIRINGHELLI, SABOURIN, PÉLISSIER- TÉNOT.

**Excusés** : MM. NOIRAUD, CAIL

**Absents** : MM. FAVREAU, HÉRAUD

**Pouvoirs** : Monsieur NOIRAUD à Monsieur BLANCHET  
Madame CAIL à Monsieur DELAGE

*Madame LAMBERT-BORDIEC a été désignée en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

-----  
*Le compte-rendu du 30 mai 2013 est adopté à l'unanimité.*  
-----

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :*

*- Cadeau départ en retraite de Madame Denise VINCENT*

# ORDRE DU JOUR

## I – POINT DES TRAVAUX EN COURS

- **Services techniques** : Nettoyage des bords de route, fleurissement, balayage des rues, transport de matériel pour les manifestations, entretien de la voirie (bordures route de Pamproux) ...

- Bâtiments : radiateurs à la Maison des Associations, grille du temple, entretien écoles ...

- **Église** : Lecture est donnée du devis de la SOMEBAT. Le montant de la réparation s'élève à 3 678, 17€ TTC (travaux de brochage de dévégétalisation et de rejointoiement de contreforts sud-est et sud du clocher). Le Conseil autorise la signature du devis et une demande de travaux sur monument historique va être déposée.

Suite à la remarque de Monsieur GHIRINGHELLI, un panneau d'information va être apposé sur les grilles fermant le passage rue de l'Église-Place du Couvent.

Monsieur le Maire rencontrera Monsieur PARRAS, Architecte des Bâtiments de France et les services de la DRAC pour une visite du site de l'Orangerie. Il demandera si la réparation de la pierre peut être subventionnée par la DRAC..

- **Moulin du Pont l'Abbé** : Suite à des pannes régulières de la roue du Moulin, un devis a été demandé à l'entreprise Bonnaud-Debordes. Monsieur le Maire a commandé la réparation pour que la roue soit fonctionnelle avant la période estivale.

## II – ADMINISTRATION - FINANCES

### 1) ÉTUDE DE REPOSITIONNEMENT DU MUSEE DU MOULIN L'ABBE ↳ **Résultat de la consultation**

Monsieur le Maire rappelle les différentes phases du dossier :

Délibération du 28 mai 2013 : Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement de la consultation

1<sup>er</sup> juin 2013 : Publicité BOAMP

Remise des plis le 24 juin 2013 à 12h00

Ouverture des offres le 25 juin à 10h00 : 17 bureaux ont demandé un dossier

3 offres ont été reçues

1 bureau s'est excusé (délai trop court)

### CAO du 25 juin

Présents : MM. DELAGE, BARON, BOUFFET, GAILLARD (Suppléant M. MOLLIER)

Avec voix consultative : M. CAUNIL (CAUE), Mme GION (ADT)

Excusés : MM MOLLIER, JOLY (Trésorier)

Estimation de l'Étude : 27 500,00 € HT (32 890,00€ TTC)

Tranche Ferme : 12 650,00 HT

Tranche Conditionnelle : 8 800,00 HT

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : 6 050,00 HT

<i>Bureau d'études</i>	<i>Tranche Ferme</i>	<i>Tranche Conditionnelle</i>	<i>Assistance Maîtrise Ouvrage</i>	<i>Total HT</i>	<i>Total TTC</i>
<i>Planeth 75000 - Paris</i>	<i>16 650,00</i>	<i>16 150,00</i>	<i>4 850,00</i>	<i>37 650,00</i>	<b><i>45 029,40</i></b>
<i>Premier Act 86000-Poitiers</i>	<i>16 775,00</i>	<i>4 400,00</i>	<i>6 050,00</i>	<i>27 225,00</i>	<b><i>32 561,10</i></b>
<i>Objectif Patrimoine 24000-Nanteuil Bourzac</i>	<i>29 382,50</i>	<i>13 685,10</i>	<i>0,00</i>	<i>43 067,50</i>	<b><i>51 508,73</i></b>

Après analyse, la commission décide d'auditionner les deux bureaux moins disant le 03 juillet 2013. MM. DELAGE, BARNY, PÉLISSIER-TÉNOT, CAUNIL (CAUE), GION (CDT) et MATHIEU (Office de Pôle) participeront aux entretiens.

## **2) REHABILITATION DU PIGEONNIER**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que toutes les subventions ont été accordées et que la consultation des entreprises peut être lancée. Monsieur CAUNIL, Directeur du CAUE, conseille d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre pour accompagner la collectivité et s'assurer de toutes les garanties d'une bonne exécution de la restauration. Cet accompagnement dégagera la commune en cas de malfaçons.

Madame LAMBERT, Architecte des Petites Cités de Caractère a envoyé la proposition suivante :

- Montage du CCTP pour consulter les entreprises : 3 000,00 € HT
- Analyse des offres : 700,00 € HT
- Suivi de chantier – 5 rendez-vous : 700,00 € HT

Après échanges, le Conseil Municipal, charge le Maire

1°) de recontacter Madame LAMBERT pour une réduction de deux suivis de chantiers

2°) de solliciter d'autres propositions architectes

3°) dit que la consultation et l'analyse des offres se feront en intra

## **3) DOSSIER D'ADHESION AU PROGRAMME « VILLAGE DE CARACTERE »**

Monsieur le Maire rappelle que la Région a mis en place un programme «Village de Caractère » pour les communes adhérentes aux « Petites Cités de Caractère ». L'objectif est la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine rural régional qui ont un intérêt historique, architectural, culturel et touristique.

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 novembre 2012, ayant décidé d'y adhérer, il convient maintenant, et avant fin novembre 2013, de présenter un dossier prévisionnel de valorisation et d'animations pour officialiser la candidature.

MM DELAGE, BLANCHET, BARON, BARNY, GAILLARD et PÉLISSIER-TÉNOT constitueront le groupe de travail en charge du dossier de présentation de la Commune qui sera soumis au Conseil Municipal pour validation.

#### **4) TARIF SORTIE DE L'ESPACE JEUNES AU FUTUROSCOPE**

*Le Conseil Municipal fixe la participation à la sortie « Futuroscope » organisée par l'espace jeunes le vendredi 30 août 2013 à 30,00 € par enfant (transport et entrée).*

*Monsieur BLANCHET donne lecture du programme d'animations estivales. Jennifer HORVAT secondera Nicolas BENOIST pendant le congé maternité de Catherine DUPONT.*

#### **5) ACQUISITION DE TERRAINS SUR LE SITE DE CHAMBRILLE**

*Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 30 mai 2013, le Conseil Municipal l'a chargé de faire une proposition d'achat à Madame Émilienne BOTTÉ et Monsieur Gilles DELINEAU, co-proprétaires des parcelles E85 et E86, sises à Chambrille pour le prix total de 7 640,00 €; prix conforme à l'avis des Domaines du 25 mars 2013.*

*Il donne ensuite lecture des courriers des co-proprétaires donnant leur accord à la vente des deux parcelles pour le prix proposé par la Commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY.*

*Ces deux parcelles d'une superficie totale de 6 ha 49 a 05 ca sont inscrites au titre des « Espaces Naturels Sensibles » et présentent un fort intérêt patrimonial. Monsieur le Maire rappelle que le taux d'intervention du Conseil Général pour des acquisitions foncières varie entre 20 et 50%. Un accompagnement pour des travaux d'aménagement et de valorisation du site est également prévu au règlement départemental relatif à la préservation et à la mise en valeur des espaces naturels sensibles.*

*Il précise que les frais de notaires seront à la charge de la Commune.*

*Considérant que l'étude conduite en 2005 par le Cabinet Biotope de NANTES a mis en évidence une biodiversité remarquable du site de Chambrille,*

*Considérant l'accompagnement du Conseil Général et du Conservatoire d'Espaces Naturels pour l'acquisition des terrains et leur aménagement,*

*Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,*

*– décide d'acquérir les parcelles sises à Chambrille, cadastrées E85 – E86, appartenant en co-propriété à Madame Émilienne BOTTÉ et Monsieur Gilles DELINEAU au prix de 7 640,00 € net vendeurs*

*– Dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune,*

*- Sollicite une aide du Conseil Général au taux le plus élevé pour l'acquisition de ces deux parcelles*

*- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié nécessaire à cet achat.*

*Après l'achat, il conviendra de*

- sécuriser le sentier sur 10 m de chaque côté*
- faire appel à des élagueurs et de laisser le bois mort sur place pour la biodiversité*
- voir le volet assurance du site pour savoir jusqu'où va la responsabilité de la Commune*

## **6) SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADE**

*Sur proposition de Monsieur Philippe BLANCHET, Adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 760,00 € à Monsieur et Madame Omer LONGUECHAUD au titre de l'amélioration de l'habitat - Travaux de ravalement de façade - pour leur immeuble sis 3 rue du Moulin Blanc. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2013.*

*Il propose de conduire une réflexion pour l'octroi d'une subvention pour les châssis en bois qui sont exigés par l'Architecte des Bâtiments de France et de revoir le règlement des aides communales pour mieux accompagner les particuliers dans le cadre des Petites Cités de Caractère.*

*Monsieur le Maire informe que la Région peut attribuer des aides aux particuliers dans le cadre du programme « Village de Caractère »*

*Monsieur GHIRINGHELLI demande de faire une estimation du montant à prévoir par la Commune à partir du nombre d'autorisations annuelles. Il faut également connaître la différence de coût entre le PVC et le bois pour fixer le montant de la subvention. Il faudra également être vigilant dans le règlement pour ne subventionner que les zones où le bois est obligatoire.*

## **III – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **1 - TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2013 - 2014**

*Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1% le tarif de la cantine scolaire applicable à la rentrée scolaire 2013 – 2014.*

- Ancien tarif : 2,11 €
- Nouveau tarif : 2,13 €

### **2 - TARIFS GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2013 - 2014**

*Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la garderie scolaire applicables à la rentrée scolaire 2013–2014 comme suit :*

#### **- Forfait mensuel**

- 1 enfant ..... 9,35 €
- 2 enfants ..... 14,70 €
- 3 enfants ..... 18,65 €

#### **- Fréquentation inférieure à 10 jours**

- 1 enfant ..... 1,05 €
- 2 enfants ..... 1,60 €
- 3 enfants ..... 1,95 €

*Mme ROUSSEAU s'interroge sur la gratuité ou non de la garderie de 15h45 à 16h30. Monsieur GHIRINGHELLI défend la gratuité ; Monsieur SABOURIN propose la gratuité pour cette année scolaire afin d'en évaluer le coût à la prochaine rentrée.*

*MM BLANCHET, ROUSSEAU, BARNY, MOLLIER et NOUREAU pensent qu'il sera plus difficile de revenir sur la gratuité.*

*Monsieur BLANCHET fait remarquer que la Commune sera accompagnée cette année pour la mise en place des Activités péri-scolaires (APS).*

*Il se pose également la question des APS et de leur coût qui ne peuvent être évaluées dès maintenant.*

*Le Conseil par 14 voix pour et 1 abstention (M.GHIRINGHELLI) accepte la proposition de Mme ROUSSEAU pour une application du tarif garderie dès 15h45.*

*Madame ROUSSEAU informe d'un recrutement d'un personnel pour 1h30 à la cantine maternelle (remplacement Céline LAVAUD) et 1h45 min en garderie du soir pour aider Martine RAYMOND.*

*Monsieur MOLLIER intervient sur les transports scolaires et regrette que le SITS n'ait pas été convié aux différentes réunions. Il informe que le Conseil Général maintient les circuits existants mais que le SITS est obligé de revoir ceux de LA MOTHE car les horaires de début de classe ont changé. Cela entraînera un surcoût d'environ 15 000,00 € pour le SITS.*

*Monsieur DELAGE informe de la possibilité d'ouverture d'une quatrième classe en maternelle et s'inquiète des locaux. La salle polyvalente de l'école primaire peut accueillir une nouvelle classe mais de façon très provisoire.*

*Monsieur BLANCHET demande qu'une étude soit lancée pour l'installation d'un préfabriqué.*

*Il faudrait demander aux propriétaires de la maison « Audinet » la cession d'une partie de leur terrain pour un agrandissement de l'école maternelle. Par ailleurs, l'agrandissement de la cantine-garderie sera à prévoir lors de la prochaine mandature.*

## **IV – PERSONNEL**

### **1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE**

*Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'en raison d'un départ en retraite à l'école maternelle au 1<sup>er</sup> août 2013 (Mme Denise VINCENT) et de la réorganisation des emplois du temps suite à l'application de la réforme scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2013, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, pour une durée hebdomadaire de 32,60<sup>ème</sup>/35<sup>ème</sup>,
- dit que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget 2013,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

## **2) PROPOSITION DE REORGANISATION DES EMPLOIS DU TEMPS DU SERVICE SCOLAIRE** (après avis du CTP et sous réserve de modifications)

Monsieur le Maire informe de la réorganisation des emplois du temps des personnels affectés au service scolaire :

	Temps travail annualisé / Semaine	
	1er sept 2012	1er sept 2013
<b>GARDERIE-CANTINE PRIMAIRE</b>		
Martine RAYMOND	30h54 <sup>ème</sup>	32h40 <sup>ème</sup>
<b>CANTINE-MENAGE MATERN/SORTIE CLASSES</b>		
Viviane CARTIER	15h29 <sup>ème</sup>	29,80 <sup>ème</sup>
<b>MENAGE-ADMINISTRATIF-CANTINE/PRIMAIRE</b>		
Brigitte BRUNET	17h50 <sup>ème</sup>	17h50 <sup>ème</sup>
<b>CAR-CANTINE MATERN/MENAGE PRIM/CAMPING</b>		
Céline LAVAUD	Création de poste	32h60 <sup>ème</sup>
<b>ATSEM - MATERNELLE</b>		
Bernadette CHASSAING	35/35 <sup>ème</sup>	35/35 <sup>ème</sup>
Nadia MASSIAS	20,50 <sup>ème</sup>	35/35 <sup>ème</sup>
Denise VINCENT	34h09 <sup>ème</sup>	Retraite 1/08/2013
<b>CAR-CANTINE MATERNELLE</b>		
Marie-Claire LANGLOIS	7h00	13h30 <sup>ème</sup>
<b>CANTINE COLLEGE</b>		
Béatrice ROBIN	33h00	35h00
<b>CANTINE PRIM/CAR LA COUARDE/RENFORT MATERN</b>		
Jennifer HORVAT	1H16 <sup>ème</sup>	5h35 <sup>ème</sup>
<b>CANTINE PRIMAIRE - RENFORT GARDERIE</b>		
Stéphanie CHAUVET	Néant	3h25 <sup>ème</sup>

## **3) CADEAU POUR DEPART EN RETRAITE DE MADAME DENISE VINCENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Denise VINCENT, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, a fait valoir ses droits à la retraite et que traditionnellement, la collectivité offre un cadeau de départ.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime décide de prendre en charge ce cadeau de départ pour un montant TTC compris entre 250,00 € et 300,00 €. La dépense sera inscrite à l'article 6232 – Fêtes et Cérémonies.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

**Commerce** : Monsieur Christian BERGER a signé un bail commercial, prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013, avec la société COOP ATLANTIQUE pour le transfert du magasin de la rue Joffre vers « l'Appollon ». La prise de possession est assortie de deux réserves :

- Mur extérieur à reprendre pour permettre l'accès au camion de chinage
- Arbres situés devant la façade du magasin à faire enlever car cachent la visibilité du magasin et pénalisent l'accès

Après discussion, le Conseil Municipal, par 15 voix (dont 2 pouvoirs) et 1 abstention, va proposer un élagage « en têtard » pour rendre la façade plus visible et installer une signalétique.

**Aménagement paysager de l'Orangerie** : Lecture est donnée des devis de plantations d'arbres fruitiers dressés par Prom'Haies. Une participation du Conseil Régional peut être sollicitée à hauteur de 80% du montant HT. Le montant de cette opération oscille entre 5 172,25 € HT et 5 922,25 € HT. Le Conseil décide de revoir ce dossier en septembre.

**Réforme de l'intercommunalité** : Monsieur le Maire informe que le Préfet vient de transmettre l'arrêté portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes des canton de Melle et du Lezayen et du rattachement des communes d'Exoudun, la Couarde, La Mothe Saint-Héray.

Le Conseil Municipal a donc trois mois pour émettre un avis et déposer un amendement qui devra être validé par les 2/3 des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. En aucun cas la Commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY ne pourra rester « commune isolée ».

Monsieur GHIRINGHELLI demande quelle sera la clé de répartition entre les communes de la CDC de la Haute-Sèvre pour clôturer les comptes au 31 décembre 2013.